

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT #236-23 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LA MRC BEAUCE-CENTRE ET FIXANT LES MODALITES D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU** » a été adopté le 13 décembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 13^e jour de janvier, deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier